

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 4 juin 1883

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation1 p. (25r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 4 juin 1883, consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54424>

Copier

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Date de rédaction[4 juin 1883](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire[Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire de la restitution par Émile Godin d'un terrain de la Société du Familistère sur lequel sont entreposées des briques et de la destruction partielle d'une sapinière. Piponnier accuse réception de la lettre de Falaize du 2 juin 1883. Sur le compte de la transaction de 1879-1880 avec Émile Godin.

Notes

- Bien que le cachet de signature par procuration de l'administrateur-gérant n'apparaisse pas sur la copie, il est vraisemblable qu'il ait été apposé sur l'original.
- La lettre est signée par Antoine Piponnier.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guin le 4 Juin 1885

211/39
30.

Monsieur Falaise
avoué à Dax -

Nous recevons votre lettre du 2^e off.
En continuant nos recherches nous avons
trouvé le coupon qui a servi à établir
la transaction du 19 juillet 1880 -

Le tribunal verra facilement sur cette
pièce que nous vous adressons, la base fonde
de la réclamation de la société puisque
le loyer 1879 - 80 n'est point porté à
ce coupon -

Nous vous adressons aussi copie de la transac-
tion papier entre M^r & M^m Godin père et
fils -

Nota - Sur le coupon, le loyer porté en juin
1879 pour une somme de 582⁵. 25, représente
l'année 1878 - 79.

Offrez Monsieur nos parfaits civilités

B. Grimaud